

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 04 février (04/02/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 janvier, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,
M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Pierre PUCHOUAU, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,
Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI,
Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jérôme POUGNAND (représenté par Monsieur Luc PORTES), Mme Claudine MATALA (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Stéphanie GAYET (représentée par Monsieur Pierre PUCHOUAU), **Adjoints**,
M. Robert POMAREDE (représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Monsieur Georges SEGARD), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Guy LOURMEDE), **Conseillers Municipaux.**

Monsieur LOURMEDE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur DUPARC ne prend pas part au vote.

15 – 04 février 2021

15. Vente d'une partie du bâtiment et du terrain associé pour une surface d'environ 1 950 m² - sis 40 chemin de Calas – à Monsieur Duparc Benoît gérant de la SCI La Moissagaise

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de France domaine,

Vu la promesse d'achat de Monsieur DUPARC Benoît, gérant de la SCI LA MOISSAGAISE,

Vu le plan de bornage et le plan des servitudes

Considérant que la partie du bâtiment composé de 4 loges et du terrain associé, cadastrés section CN n^{os} 293-294-264p et 265p, d'une superficie de 1950 m², sis 40 chemin de Calas, représentent un intérêt pour le futur acquéreur, qui souhaite développer son entreprise,

Considérant la vétusté du bâtiment,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la vente d'une partie du bâtiment et du terrain associé, cadastrés section CN n^{os} 293-294-264p et 265p, sis 40 chemin de Calas, à Monsieur DUPARC Benoit, gérant de la SCI LA MOISSAGAISE

DIT que la surface à acquérir par Monsieur DUPARC sera d'environ 1950 m².

DIT que la vente aura lieu au prix de cinquante mille euros (50 000,00 €),

DONNE son accord à la mise en place des servitudes mentionnées dans la promesse d'achat et de les porter à l'acte de cession à intervenir

DIT que le paiement du prix interviendra à la signature de l'acte.

DIT que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte.

DIT que la commune prend à sa charge les frais de bornage.

DIT que la présente délibération aura une durée de validité d'un an à compter de sa notification au demandeur. Passé ce délai et sans formalité, la délibération et le projet d'acte seront sans suite.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°12 du 13 novembre 2019.

Pour copie conforme

Moissac le 05 février 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ